



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 16 avril 2014

--- o0o ---

L'an deux mille quatorze, le seize avril, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), LAMOTHE (a procuration pour M. DUCASSE), Mme DEGOS, M. DUBOS, Mme COURROS, M. MARSAN, Mmes BRUGAT, COUFFIGNAL, M. BRUEY, Mme ULMANN, M. GAILLARDET, Mme CHAPUIS, MM. DUBUN, GOSSELIN, LAFOURCADE, Mme GARRIDO, M. DUPLA, Mme THIEBLIN, M. TAUZIA, Mmes DAUGREILH, DARGELOSSE.

Etaient excusés : M. DUCASSE (a donné procuration à M. LAMOTHE), Mme DUBOIS-MAURY (a donné procuration à M. BROQUÈRES).

Un scrutin a eu lieu, Mme COUFFIGNAL Laurine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance C

Délibération n°12

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Indemnités de fonctions du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux avec délégation.

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2123-21, L. 2123-22, L. 2123-23, L. 2123-24, L. 2123-24-1 et R. 2123-23 fixant le montant des indemnités et autorisant une majoration de 15% de ces indemnités pour les communes chefs lieu de Canton, il propose de fixer, comme suit, à compter du 28 mars 2014, les indemnités du Maire, des Adjointes et des conseillers municipaux bénéficiant d'une délégation spéciale :

Strate démographique de la commune : de 1000 à 3499 habitants.

Maire – M. Jean-François BROQUERES :

44.80% de l'indice brut 1015 (sur un maximum possible de 49.45%)

Adjoints au Maire :

Identifiant unique*: 040-214003139-20140416-2014_C12-DE

Envoyé en préfecture, le 18/04/2014 - 16:06

Reçu en préfecture, le 18/04/2014 - 16:10



Nom et Prénom	Fonction	% indemnité
LAMOTHE Eric	1 ^{er} adjoint, en charge des travaux, de l'urbanisme, du foncier, de l'environnement	19 % de l'indice brut 1015
DEGOS Dominique	2 ^{ème} adjoint, en charge de la culture, de la communication, des technologies nouvelles	19 % de l'indice brut 1015
DUBOS Philippe	3 ^{ème} adjoint, en charge des associations, du sport, des installations	14.3 % de l'indice brut 1015
COURROS Evelyne	4 ^{ème} adjoint, en charge des affaires générales, de la réglementaire, de la sécurité, du commerce, du marché, de l'artisanat, des correspondants de quartiers	14.3 % de l'indice brut 1015
MARSAN Jean	5 ^{ème} adjoint, en charge de l'action sociale, du CCAS, de la solidarité, de l'emploi, du logement	14.3 % de l'indice brut 1015
BRUGAT Jeanne	6 ^{ème} adjoint, en charge de l'éducation, de la jeunesse, du Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes CMEJ	14.3 % de l'indice brut 1015

Conseillers municipaux bénéficiant d'une délégation spéciale :

En vue de la création de conseillers municipaux bénéficiant d'une délégation spéciale, l'indemnité de chacun des conseillers délégués est fixée à **5,80 %** de l'indice brut 1015.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

Par 21 voix pour,

1 voix contre (M. BRUEY)

Et 1 abstention (Mme ULMANN),

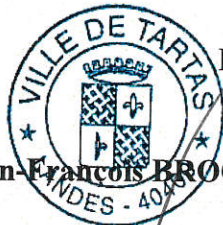
DONNE un avis favorable.

PRECISE que ces indemnités suivront les variations de l'indice 1015.

Ces indemnités sont versées mensuellement sur la base des arrêtés de délégation.

Les crédits nécessaires à leur règlement sont inscrits au Chapitre 65 du budget.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

 Le Maire,
Jean-François BROQUÈRES